

Zeitschrift:	Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat
Herausgeber:	Société de communication de l'habitat social
Band:	66 (1994)
Heft:	6
Artikel:	L'art de vivre dans un squat : un moment avec Léo
Autor:	Petit-Pierre, Marie-Christine
DOI:	https://doi.org/10.5169/seals-129321

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 06.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

L'ART DE VIVRE DANS UN SQUAT: UN MOMENT AVEC LÉO

Le squat se décline de toutes les manières, sur tous les tons. Tout dépend des attentes, du style, des intérêts des personnes qui le composent. Eléonore, Léo, raconte six ans de vie dans les squats ou comment échapper au métro-boulot-dodo.

«Travailler comme une malade pour payer mon loyer, être constamment harcelée pour des histoires de draps qui pendent, ça ne m'intéresse pas. Je préfère garder ce temps et cette énergie pour d'autres activités plus enrichissantes, même si elles sont peu ou mal payées.»

Léo habite dans des squats depuis l'âge de dix-sept ans. C'est pour elle un nécessité financière, mais aussi existentielle.

Tout a commencé le jour où elle a levé le nez vers l'immeuble qui faisait face à son école. «L'Association des nouveaux habitants (ANH) procédait à une occupation, je suis allée me renseigner.»

C'est par cette première démarche que Léo, encore adolescente, va pénétrer dans le monde des squats. «J'avais sur moi une autorisation écrite de ma mère, à l'intention de la police.»

«Puis nous avons occupé à RHINO, 24 boulevard des Philosophes. Un squat préparé par de nombreuses actions, des manifestations, des affiches. Nous étions 50. Finalement je suis partie.»

Squat après squat, il faut remettre des locaux en état, les transformer. Dur, même si Léo avoue adorer refaire des planchers, gratter des murs.

Le squatter estime avoir acquis un droit sur la maison qu'il a fait renaître.

tre de ses efforts, une sorte de «droit de la sueur».

«Nous avons également occupé à la rue Lévrier d'où nous avons été évacués en pleine nuit. C'était le 6 octobre 89, le soir où il y a eu 4 évacuations. Cela a donné lieu à une manifestation de 5000 personnes et nous avons occupé le Grütli une semaine.»

L'occupation peut également se faire à la demande, informelle bien sûr, d'habitants du quartier. Comme à Villereuse.

«La villa Schaek avait brûlé et les habitants craignaient que ce ne soit le fait des personnes qui désiraient faire construire à Villereuse un quartier à haute densité (4,5). Les habitants du quartier avaient d'ailleurs lancé une initiative demandant de garder cette villa, de maintenir des loyers modérés et de ne pas construire d'arcades commerciales ou de grands immeubles. Nous nous étions engagés à partir si l'initiative était acceptée, elle l'a été. Nous sommes pourtant restés, car elle n'a pas été appliquée.»

A chaque déménagement, avec ses copains, Léo déblaie, balaie, reconstruit un univers mouvant, éphémère comme un château de sable. Mais qui correspond à ce qu'elle a envie de vivre. Ce qui ne l'a pas empêchée d'être conseillère communale pendant trois ans.

«Je ne pourrais pas habiter toute seule dans mon coin. J'ai besoin de savoir que je peux aller chez mon voisin emprunter du sel, boire un café. Et si je n'arrive pas à dormir, de pouvoir sortir, aller boire un verre au bistro du squat ou écouter de la musique. On reconstruit un cocon, avec les inévitables schémas connus, mais à notre manière. On apprend aussi à se respecter.»

Le squat se définit par le désir de créer des lieux spécifiques, de vivre une expérience commune.

«Nous nous étions regroupés en association pour faire des concerts. Nous voulions être autonomes et expérimenter une certaine vie communautaire.»

Ainsi est né le «Garage». Un squat de 24 personnes avec salle de concert, restaurant et théâtre (géré par un autre groupe, voir encadré).

«Nous avons donné de nombreux concerts, maintenant chacun est un peu parti de son côté. Le restaurant «El Kabula», où l'on peut manger un repas complet pour six francs, a été victime de son succès. Les ados, qui le fréquentaient assidûment, n'ont plus le droit de venir car ils sont mineurs. Nous devons nous refaire une clientèle. Pendant notre période fertile, nous avons également créé un spectacle : «les Amis de l'Habit». Nous avons joué à Annemasse, à l'Usine, dans le canton de Vaud.»

Les jours du «Garage» sont comptés. Il va bientôt falloir partir. Le grenier, où se situait l'appartement de Léo, a brûlé. «C'est fou le nombre de feux qu'il peut y avoir dans les endroits qu'on aimerait bien évacuer. Cette année il y a eu trois incendies (Goulet, Philosophe et chez nous).»

La toiture de la maison a été détruite par les flammes. Les squatters ont déblayé un maximum de gravats, ils ont tendu des bâches à la place de tuiles. La vie du squat continue, en sourdine. Mais Léo n'envisage pas de vivre de façon radicalement différente.

«Je n'en ai ni l'envie ni les moyens. Que ferais-je de mes deux gros chiens en appartement ? Ici c'est le paradis pour eux. Avec le temps on évolue, on souhaite plus de structures, vivre dans une communauté plus réduite. Je pourrais à la rigueur habiter dans une coopérative ou dans ma propre maison. Devenir «propriétaire», c'est un peu le syndrome du squatter !»

L'œil et l'oreille grand ouverts à la vie des squats, Léo donne un coup de chapeau à la nouvelle génération et en profite pour dire que les squatters n'ont rien de S.D.F. «Au Goulet par exemple, ils bossent comme des fous, ce sont de vrais pros. Ils ont fait deux salles de concert magnifiques, avec sortie de secours.»

La police pense qu'il n'y a pas une plus grande proportion de drogués dans les squats que dans le reste de la population.

«Les squatters sont souvent très anti-drogue. Ils savent que cela peut complètement pourrir une atmosphère. Il y a même une tendance, «le straight age», qui suit le mode le vie le plus sain possible. Pas de drogue, pas de viande, à la limite pas de sexe !»

Il existe un lien entre tous les squats de Suisse: Intersquat, qui peut mobi-

liser pas mal de monde lorsque c'est nécessaire.

Léo s'est rendue avec d'autres à Zurich, lors de l'évacuation du Wohlgrot, le plus grand squat de Suisse dont les locaux appartiennent à Bührle et Oerlikon.

«Il était situé en plein Kreis 5. Il y avait une centaine de personnes, plutôt des punks. Une salle de concert, une salle de jazz, un resto où chacun devait laver son assiette. Lors de l'évacuation, la police avait des scies cir-

culaires, des hélicos... On est tout de suite sorti. La police est beaucoup plus répressive là-bas, c'est incomparable. Lors de la dernière manifestation contre la crise du logement, pourtant autorisée, ils avaient des balles en caoutchouc. En réaction, les squats sont très militants.»

A Berne, citons encore le Reithalle, ancien manège.

«Il y a un énorme resto, un théâtre, un cinéma, une bibliothèque à tendance anar, des soirées homo.»

Dans la plupart des villes suisses, le squat est impossible.

«A Lausanne, les squatters qui ont le même genre de revendications que nous rencontrent beaucoup plus de difficultés. Les gens concluent plutôt des contrats de confiance. Cela ressemble plus à des opérations sociales, style mère Sofia. Tandis qu'à Genève, on trouve dans les squats des gens de tous les milieux qui veulent simplement vivre une vie plus riche.»

MCPP

DU CÔTÉ DE LA POLICE DES SQUATS

«Nous avons même une police pour nous. Ils sont très gentils, très polis, mais ce sont des policiers. Il ne faut pas l'oublier.

Les squatters genevois sont conscients de l'ambiguïté de leur rapport à la loi et à l'autorité. Au «prisonniers mais libres» de Dürrenmatt dans La Panne, ils pourraient substituer «illégaux mais reconnus.»

Pas copains donc, mais connus et familiers, les trois gendarmes affectés à la brigade des squats dépendent du commandant de la gendarmerie, le major Guy Baer. Il s'explique sur cette spécialité très genevoise.

Sensibilité latine

«Les squatters font partie d'une catégorie socio-culturelle du paysage genevois à laquelle nous devons trouver une réponse adaptée.»

La brigade des squats fait partie de cette réponse.

«Les trois gendarmes qui la composent font de l'ilotage. Ils s'occupent spécifiquement du contact avec les squatters, comme leurs collègues le font dans d'autres domaines, et dans les différents quartiers de la ville.» Une approche complètement différente de celle de Zurich et de Berne, où les policiers ont la matraque plus facile.

«Que ce soit dans la police ou dans la population, les sensibilités latine et alémanique divergent beaucoup à l'égard des squatters comme à l'égard de tout autre manifestation. Ici, tout le monde est plus tolérant, ce qui nous laisse une marge de manœuvre plus importante. Nous essayons d'établir une relation de confiance.»

Le statut du squatter est assez étrange car, même si une occupation est illégale, il ne peut être délogé d'un immeuble qui n'a pas reçu d'autorisation de construire. Le procureur Ber-

tossa est tout à fait clair sur ce point.

«Dans les années 80, nous procédions à de nombreuses évacuations de force. Nous ne nous étions pas encore donné la peine de dialoguer avec les squatters. Pourtant la loi permettait déjà de ne pas évacuer des maisons qui resteraient vides. Nous nous sentions un peu les dindons de la farce. A peine avions-nous évacué et muré un immeuble, que les squatters rentraient par une autre issue. Nous étions donc déjà favorables à la formule qui prévaut aujourd'hui.»

Sans a priori ni horions

La phase de confrontation mettant police et squatters dans des camps ennemis est révolue pour Guy Baer qui croit avant tout au dialogue.

«Les gendarmes qui s'occupent des squatters sont chargés de suivre leurs affaires de A à Z. Aussi, lorsque nous procédons à des auditions par exemple, essayons-nous de créer un climat serein pour que cela se déroule sans trop d'a priori ou de horions.» Mais lorsque l'heure du départ a sonné, c'est bien la gendarmerie qui procède à l'évacuation du squat. Généralement, ses habitants partent sans trop d'histoires lorsque l'immeuble est destiné à des appartements pas trop chers. Dans le cas contraire, ils s'opposent à l'évacuation. Mais le commandant n'a pas à entrer dans ces nuances.

Le délai de 48 h

«Nous ne faisons pas de politique. Nous sommes des praticiens. Lorsque l'autorisation du Département des travaux publics arrive, les squatters doivent partir. Nous les aidons à s'organiser dans cette optique.»

Lorsque des jeunes décident d'investir une maison, ils s'assurent avant

tout qu'elle n'est pas l'objet d'un projet de rénovation. Ils savent qu'ils seraient immédiatement expulsés, tout comme s'ils squattaient un lieu non dévolu à l'habitation. Quand le grand jour arrive, ils se préparent à tenir un siège de 48 h.

«C'est le délai dans lequel la police peut intervenir, sans qu'une plainte soit déposée. On considère alors que c'est un flagrant délit. En fait, il y a une sorte de tolérance de notre part. Finalement, les squatters causent moins de troubles en restant dans l'immeuble qu'en étant évacués.»

Nouvelle orientation, ces dernières années les squatters jettent leur dévolu sur des villas privées.

«Ils ont tendance à s'embourgeoiser depuis deux-trois ans. Chez les étudiants, cela devient un must d'habiter un squat. C'est plus une question de mode de vie que de loyer. Le plus souvent, il s'agit de villas inhabitées depuis longtemps, et les choses se règlent à l'amiable avec le propriétaire ou la régie.»

Hors-la-loi mais répertoriés, protégés mais surveillés, les squatters ont trouvé avec les gendarmes un modus vivendi incompréhensible pour les non initiés.

Ainsi les squatters reçoivent-ils leur courrier dans des immeubles qu'ils n'ont pas le droit d'habiter. La brigade des squats de son côté met en rapport les propriétaires et les squatters.

Le commandant ne s'étonne plus de ces contradictions apparentes.

«Nous n'avons aucun intérêt à les pousser dans la clandestinité. Nous ne voulons pas que s'établisse un ghetto auquel nous n'aurions pas accès. C'est pourquoi nous maintenons des relations diplomatiques. La fin du dialogue serait un échec pour les deux parties.»

MCPP